

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 24 septembre 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 18 septembre 2018 s'est réuni le lundi 24 septembre 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, JACQUET Josette, Galdin Nicole, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoints, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, ANGELY Lydie, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, CORREGES Jacqueline, SPECOGNA Marilyn, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine
Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, CAMPS Brigitte, HOSPITAL Michel, BROUILLON Hervé, CILLIERES Charles, Patrick MAURIN, MANIER Bernard

Pouvoirs : de CAMPS Brigitte à MUNOZ Yolande, de BROUILLON Hervé à CALZAVARA Martine, de MAURIN Patrick à DALLA SANTA Jean-Christophe, de HOSPITAL Michel à LABARDIN Philippe, de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël

G.17

**Mise à disposition d'un agent du service technique de la commune de Marmande
au profit de val de Garonne pour assurer les missions d'agent technique
polyvalent au sein du service voirie**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale, articles 61 et suivants,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la saisine auprès du Comité Technique,

Vu l'accord de l'intéressé,

Il est proposé de mettre un agent, adjoint technique titulaire, à disposition de Val de Garonne Agglomération, à temps plein, pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent au sein du service voirie, pour une durée de 4 mois, du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2018.

Val de Garonne Agglomération remboursera à la Ville de Marmande le montant de la rémunération et des charges sociales afférentes à cet agent selon les modalités prévues dans la convention sur présentation de justificatifs.

Il sera établi une mise à disposition avec convention financière entre Val de Garonne Agglomération et la Mairie de Marmande.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré**

- Décide** la mise à disposition d'un agent, adjoint technique titulaire, de la Mairie de Marmande auprès de Val de Garonne Agglomération, à temps plein, pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent au sein du service voirie
- Approuve** la signature d'une convention réglant les modalités notamment financières de la mise à disposition
- Précise** que Val de Garonne Agglomération remboursera à la Ville de Marmande le montant de la rémunération et des charges sociales afférentes à cet agent selon les modalités prévues dans la convention sur présentation de justificatifs
- Propose** que la convention de mise à disposition soit conclue pour une durée de 4 mois du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2018
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 25 septembre 2018

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 24.10.2018
et de sa transmission au contrôle de légalité le 27.10.2018



Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET